

Contrat de création de site web

Entre les soussignés :

ThinkTech

ci-après désigné comme « le Concepteur »,

et

structure_name

ci-après désigné comme « le Client ».

PRÉAMBULE :

Le Client demande à disposer d'un site web.

Le Client et le Concepteur concluent un contrat pour la création du site web.

Le Client accepte les conditions stipulées dans le présent contrat pour la création du site web.

Les parties conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet du contrat

Le Concepteur créera un site web conformément aux conditions définies par le présent contrat, moyennant le paiement mensuel de l'hébergement et d'une caution de trois mois.

ARTICLE 2 : Mission du Concepteur

Le site web devra être conçu en conformité avec le plan corporate choisi.

ARTICLE 3 : Prix

Le Client procédera au paiement d'une caution non remboursable s'élevant à trois mois du montant du plan corporate. Le Client s'acquittera du paiement mensuel de sa facture d'hébergement après livraison du produit.

ARTICLE 4 : Modalités de paiement

Plusieurs méthodes de paiement seront mises à la disposition du Client pour qu'il s'acquitte du montant de sa facture (Virement Bancaire, Espèces,...).

ARTICLE 5 : Durée

La création du site web devra être achevée au plus tard dans les 3 mois à compter de la date de génération du contrat. Le Client constatera l'achèvement du site web par écrit. Le Client ne pourra pas opposer de refus quant à la constatation de l'achèvement du site web, sauf si la mission du Concepteur n'est pas respectée.

ARTICLE 6 : Obligations du Concepteur

Le Concepteur s'engage à créer un site web en conformité avec le plan corporate choisi

Le Concepteur s'assure de l'obtention d'éventuelles autorisations relatives au droit d'auteur.

La mise en ligne du site web sera assurée par le Concepteur.

Le Concepteur procédera à la mise en ligne des éventuelles mises à jour conformément au plan choisi et selon la demande faite par le Client.

ARTICLE 7 : Obligations du Client

Le Client s'engage à payer le prix de la prestation réalisée par le Concepteur.

Le Client s'oblige à transmettre au Concepteur toutes les informations et tous les documents nécessaires quant à la réalisation du site web.

ARTICLE 8 : Responsabilité

L'obligation contractuelle du Concepteur est une obligation de moyens. Il s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs stipulés dans le présent contrat.

Le Client assume la pleine et entière responsabilité des informations qu'il diffusera sur le site web après sa mise en ligne.

Le Client respectera l'ensemble de la législation en vigueur relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le Concepteur ne sera tenu responsable d'aucun retard sur la livraison si les informations et tous les documents nécessaires quant à la réalisation du site web ne sont pas transmis à temps.

ARTICLE 9 : Propriété intellectuelle

Le Client reste dans tous les cas propriétaire de l'ensemble des informations fournies au Concepteur. Cela comprend les informations de toute nature et de tout format.

Par le présent contrat, le Client acquiert la propriété de la création réalisée par le Concepteur. Cela implique qu'il peut modifier, reproduire à sa guise le site web (l'ensemble des pages, des fichiers, programmes et composantes du site web).

ARTICLE 10 : Garantie de jouissance paisible

Le Concepteur assure au Client une jouissance paisible du site web en le garantissant contre les revendications et actions relatives à la contrefaçon et à la concurrence déloyale.

Le Concepteur pourra être appelé en garantie en cas d'action de contrefaçon ou de concurrence déloyale à l'encontre du Client.

ARTICLE 11 : Confidentialité

Les parties sont tenues à un devoir de confidentialité concernant les documents, les systèmes, les logiciels et savoir-faire émanant de l'autre cocontractant. La confidentialité prend effet pendant toute la durée du contrat et postérieurement à son expiration.

Les parties s'engagent à s'interdire toute utilisation des documents, systèmes, logiciels et savoir-faire en dehors du présent contrat.

ARTICLE 12 : Résiliation

En cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des obligations stipulées dans le présent contrat par l'une des parties, il sera procédé à l'envoi d'une mise en demeure par email avec accusé de réception notifiant le manquement. Si dans un délai de 15 jours à compter de la réception de la mise en demeure, aucune solution n'est trouvée par les parties, il sera procédé à la résiliation du présent contrat. Si c'est le Concepteur qui a failli à son engagement, la résiliation aura pour effet le remboursement total de la caution.

ARTICLE 13 : Litige et juridiction compétente

Le droit applicable au présent contrat est le droit sénégalais.

En cas de différend, les parties conviennent de rechercher une solution amiable. Si la démarche échoue, le litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du Sénégal.

Fait à Dakar, le date_contract